

Série de révision.

Questions de cours :

- 1) Citer et expliquer deux principe comptables.
- 2) Si vous avez une entreprise allez vous lui tenir une comptabilité et pourquoi ?

Exercice

Le 03/05/2020 un entrepreneur décide de créer une entreprise spécialisée dans la fabrication de tenues professionnelles pour les ouvriers du secteur du bâtiment et travaux publics. A cet effet, il apporte un terrain de 2.000.000 DA, un local de 1.500.000 DA, un mobilier de 150.000 DA, et une somme de 3.000.000 DA déposée en banque.

L'entreprise ainsi créée effectue les opérations suivantes :

- Le 04/05 : acquisition à crédit d'une machine pour 1.000.000 DAHT, TVA 19% (facture n°102), durée de vie 05 ans.
- Le 05/05 : acquisition d'un micro-ordinateur pour 60.000 DAHT, TVA 19% et d'un logiciel pour 120.000 DAHT, TVA 19%, paiement par banque (facture 103, cheque 0090).
- Le 10/05 : achat de matières premières à crédit pour 500.000 DAHT, TVA 19%, entrée en stock le même jour. (facture 131, bon d'entrée n°122).
- Le 11/05 : le propriétaire apporte à l'entreprise une somme de 2.000.000 DA déposés en caisse. (bon de caisse 133).
- Le 11/05 : sortie de stock de 20% des matières premières pour transformation (BS n°12).
- Le 13/05 : entrée en stock de produits semi-finis, coût de production 200.000 DA (BE 13).
- Le 15/05 : sortie de stock de la totalité des PSF pour transformation (BS 14).
- Le 17/05 : entrée en stock de produit finis ; coût de production 300.000 DA (BE 15).
- Le 18/05 : vente de 50% des PF par banque pour 250.000 DAHT, TVA 19%, sortie de stock le même jour. (facture 134, BS 124, chèque 322).
- Le 20/05 : vente du reste des PF en stock par caisse pour 270.000 DAHT, TVA 19%, sortie de stock le même jour. (facture 135, BS 125, bon de caisse 100).
- Le 30/05 : Réception et règlement par caisse d'une facture d'électricité pour 50.000 DAHT, TVA 19%. (facture 99, bon de caisse 101).

Travail à faire :

- 1) Etablir le bilan de création de l'entreprise.
- 2) Enregistrer les opérations de création et les opérations qui faites par l'entrepreneur dans le journal de l'entreprise.
- 3) Présenter les comptes dans le grand livre de l'entreprise.
- 4) Etablir le bilan de l'entreprise au 31/05/2020.